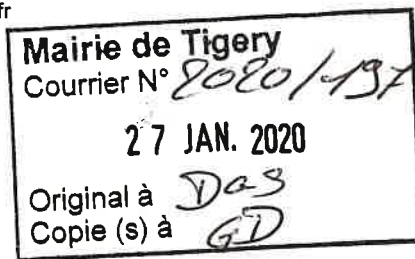


Dossier Suivi par :
Monique LE CAM
Tél : 02 38 69 52 32
Mèl : monique.le-cam@insee.fr

Mairie de Tigery
2 Place Liedekerke Beaufort
91250 TIGERY



Orléans, le 21 janvier 2020
N°2020_2249_DR45-SES

Objet : Enquêtes statistiques de l'Insee sur votre commune

Madame ,Monsieur le Maire,

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise régulièrement des enquêtes statistiques auprès des ménages sur l'ensemble du territoire français. Des zones d'enquêtes sont ainsi sélectionnées, et renouvelées périodiquement.

A compter de 2020, de nouvelles zones d'enquêtes entrent en application. Votre commune en fait dorénavant partie. Des logements seront donc régulièrement enquêtés sur votre commune à compter de 2020.

Les ménages concernés par une enquête seront prévenus individuellement par courrier. De plus, je vous informerai systématiquement avant le début de chaque enquête, du thème de l'enquête et de son calendrier. Ces informations sont disponibles dès maintenant sur le site internet de l'Insee pour les enquêtes réalisées en 2020, elles sont mises à jour chaque année.

Les enquêtes de l'Insee peuvent être menées par internet, par téléphone, ou en face à face au domicile des ménages. Dans ces deux derniers cas, les ménages seront interrogés par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils seront préalablement informés du nom de cet enquêteur par courrier.

Les réponses fournies lors des entretiens sont confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Si des administrés s'adressent à vos services, je vous serais obligé(e) de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés. À cette fin, je sollicite de votre part la nomination d'un **correspondant enquêtes ménages au sein de votre mairie**. Cette fonction est essentielle pour garantir une bonne communication vis-à-vis de la commune et des ménages enquêtés.

Je vous apporterai à chaque enquête toutes les informations nécessaires pour permettre à ce correspondant de répondre aux interrogations des habitants, et de les informer par le biais de votre bulletin municipal ou de votre site internet municipal.

En vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice régionale



Yvonne Pérot

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**. Elle entre dans le champ de la circulaire du 16 octobre 2015 (BOAC n°2015/11), qui s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification pour les entreprises.

Visa n° 2017 A017 EC du Ministre de l'Économie et des Finances, valable pour l'année 2017.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné à la Direction régionale de l'Insee Occitanie.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee Occitanie.

